

Membres en exercice : 29

Membres présents : 23

Membres votants : 28

Le 4 avril 2023 à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gurvan KERLOC'H, maire.

Envoi de la convocation le : 29 mars 2023. Publication de la convocation le : 30 mars 2023

Etaient présents :

M. Gurvan KERLOC'H, M. Georges CASTEL, M. Éric BOSSER, Mme Véronique MADEC, M. Michel COLLOREC, Mme Armelle BRARD, M. Michel VAN-PRAET, Mme Simone JOURAND, M. Michel ANSQUER, Mme Monique KERAVEC, M. Didier LOAS, M. Éric KERDRANVAT, Mme Martine LOURGOUILLOUX, M. Tony VORMS, M. Jean-François MARZIN, M. Didier GUILLON, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, Mme Agnès CALLOU, Mme Martine SCUILLER, M. Jean-Jacques COLIN, M. Daniel QUEMENER, Mme Michèle LACOUR,

Mme Joëlle MOALIC-VERECCHIA présente de la délibération DE2023-019 à la délibération DE2023-045, a donné procuration à Mme Monique KERAVEC pour les délibérations DE2023-046 à DE2023-054

M. Pierre-Marie BOSSER présent de la délibération DE2023-019 à la délibération DE2023-045, a donné procuration à M. Gurvan KERLOC'H pour les délibérations DE2023-046 à DE2023-054

Etaient absents :

M. Thierry MARTIN

Mme Marie-France CAUSEUR a donné procuration à Mme Armelle BRARD

Mme Sandrine URVOIS a donné procuration à M. Tony VORMS

Mme Denise TAVERNIER a donné procuration à M. Michel ANSQUER

Quorum : atteint

Secrétaire de séance : M. Didier LOAS

Date de transmission au contrôle de légalité : 11 AVR. 2023

Date de publication : 11 AVR. 2023

Délibération n° 2023-054 : Marché public pour le confortement du mur de soutènement de la rue Marcelin Berthelot : avenant n°1

Rapporteur : M. Georges CASTEL

M. Le Maire expose à l'assemblée :

Par délibération DE2022-156 le conseil municipal a attribué le marché pour « confortement du mur de soutènement Rue Marcelin Berthelot » à l'entreprise MARC SA pour un montant de 245 272,58 € HT.

L'intervention fait apparaître des travaux imprévus (purge et apport de moellons) nécessaires au bon déroulement du projet.

Ces travaux ont été évalués par l'entreprise MARC SA à un montant de 14 090,00 € HT.

Il convient donc d'établir un avenant au marché initial, celui-ci étant porté à 259 362,68 € HT.

Vu la délibération DE2022-156 du 6 décembre 2022 attribuant le marché « confortement du mur de soutènement Rue Marcelin Berthelot » à l'entreprise MARC SA,

Vu la délibération DE2023-013 du 7 février 2023 portant sur la tenue du débat d'orientations budgétaires 2023,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 31 mars 2023,

Vu la délibération DE2023-032 approuvant le budget primitif 2023 du budget principal

Considérant la nécessité de réaliser des travaux supplémentaires pour un montant de 14 090,00 € HT,

Entendu l'exposé de M. Le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à :

- signer l'avenant n°1 au marché de « confortement du mur de soutènement de la rue Marcelin Berthelot » pour un montant de 14 090,00 € HT ;
- réaliser toute démarche et signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

Ainsi délibéré lesdits jour mois et an,

Le maire,
Gurvan KERLOC'H



Le Secrétaire de séance,
Didier LOAS